

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2022-0022 de la commission du 17 décembre 2022 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne sur aides de minimis, Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3212-2 et L3212-5, Vu la délibération n° 51 du 26 février 2024 relative à l'évaluation du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises, Vu la convention relative à la mise en œuvre du BREFE concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique, Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise **IMPACT ENERGIES NOUVELLES** le 20 novembre 2024, Vu l'avis simple de la commission mis en date du 07 avril 2025,

CONSIDÉRANT que la société profite à travers ce projet de transformation numérique, le savoir d'expert en ligne professionnel afin d'effectuer des prises de vues aériennes pour l'aménagement des plans, des diagnostics, etc. avec un ordinateur portable afin d'exploiter l'ensemble de ses données,

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 10 % des dépenses HT déductibles, cette somme ne pouvant être supérieure à 40 000€ HT,

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT réalisables est de 3 824,66 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 3 824,66 * 100 % = 3 824,66 €.

R E G I D E

Distribuer à l'entreprise **IMPACT ENERGIES NOUVELLES** dont le siège est situé au 10 avenue de Limoges - 87 240 Couzeix, une aide financière d'un montant maximal de 3 824,66 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, le rattachement avec l'entreprise **IMPACT ENERGIES NOUVELLES**, ainsi que tout document devant impérativement être de validé.

Comptabiliser les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le **19 MAI 2025**

Le Président de Limoges Métropole,


Fabrice GUERIN

Mention de la loi n° 2015-912 du 7 août 2015 relative à la transparence de la vie publique
C. P. 2015-912
Cette décision fera également l'objet d'une notification auprès de l'Indret

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - IMPACT ENERGIES NOUVELLES

1 DOCUMENT - Publié le 20 Mai 2025



26710.pdf
(.pdf, 101,7 Ko)



TÉLÉCHARGER